

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-194

présenté par

Mme Besse, Mme Blin, M. Dupont-Aignan, Mme Frigout, M. Bentz, M. Jean-Philippe Tanguy,
M. Ballard, Mme Blanc, M. Beaurain et M. Falcon

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	1 212 300 000	0
Protection maladie	0	1 212 300 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	1 212 300 000	1 212 300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer les 1 212 300 000 d'euros de l'action 02 « Aide médicale de l'Etat » du programme 183 « Protection maladie » vers l'action 17 « Politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».

La crise COVID, la situation catastrophique des hôpitaux et les récents scandales dans les EHPAD doit nous conduire à améliorer la qualité des soins. C'est pourquoi il convient d'allouer une enveloppe financière conséquente pour l'action 17 « Politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins ».